



Réfugié-e-s – Education, intégration et émancipation

Thèses et revendications

Journée d'étude du 7 septembre 2019 à Berne
SSP / VPOD et Solidarité sans frontières

Exemple 1: Ségregation d'enfants à l'école obligatoire dans les Grisons

- Les familles et enfants de requérant-e-s d'asile sont logés dans des centres d'hébergements collectifs, et ce jusqu'à la décision, voire jusqu'au renvoi. Cela signifie sur une période pouvant souvent durer plusieurs années.
- Les enfants fréquentent l'école dans des classes de développement ségrégatives, la plupart du temps sur plusieurs années.
- Un petit nombre d'enfants seulement est admis dans des classes ordinaires de la commune.
- Les enfants frappés d'une décision de renvoi peuvent être «dispensés», c'est-à-dire être exclus de l'école.

Exemple 2: «Agenda d'intégration» pour les réfugié-e-s avec restrictions dans le canton de Zurich

- Les «cours de base pour l'allemand et l'intégration» pour des personnes à partir de 17 ans ne représentent qu'une offre d'une demi-journée pendant une année.
- Il n'y a pas suffisamment de place dans les cours de base et dans la préparation consécutive à la profession.
- Les personnes au bénéfice d'un statut N ne sont admis qu'en cas de places libres; les réquérant-e-s déboutés et les sans-papiers ne sont tout simplement pas admis.
- Un accès à la formation de tous les jeunes réfugié-e-s disposant d'une formation équivalente à celle des autres jeunes n'est toujours pas garanti.

La discrimination existe aussi dans l'éducation et la formation – nous demandons une égalité de traitement

- Des deux exemples, il ressort que dans l'éducation et la formation également, des principes qui imprègnent le monde de l'asile dominant, notamment l'inégalité de traitement, l'exclusion durable et la discrimination de personnes réfugiées.
- Solidarité sans frontières et le SSP y donnent une réponse par le postulat de l'égalité de traitement dans toutes les questions éducatives.

Notre proposition concernant la marche à suivre prévue

- Solidarité sans frontières et le SSP ont formulé en 11 thèses l'orientation à adopter concernant l'égalité de traitement des réfugié-e-s dans l'éducation et la formation.
- Ces thèses doivent être discutées dans le cadre de la conférence d'aujourd'hui, et les réponses ou réactions récoltées à cet égard.
- Les thèses devront ensuite être mises à jour et adoptées lors d'une rencontre consécutive (18 janvier 2020) avec les organisations et personnes intéressées en la matière.
- Les thèses remaniées servent de base pour lancer des campagnes traitant des thèmes choisis.